

au lieu de quinze, treize et douze, comme avait lu M. Artaud.

Pour les personnes qui sont peu familiarisées avec le langage de l'antiquité romaine, je dois peut-être expliquer cette phrase SPOR-TVLAS DEDIT, qu'on vient de lire dans les deux inscriptions de la place Saint-Michel, et qui se lie avec ce que j'ai dit sur les lettres numérales indiquant une distribution d'argent. Il en est souvent question chez les anciens écrivains de Rome, et les matériaux qu'ils nous fournissent pourraient faire le fonds d'une dissertation intéressante. Je ne citerai pas la XXVII^e de celles qui ont été publiées à Venise par le libraire Groppo, et qui a pour titre : *Degli obelischi, della voce SPORTULA*, etc. : elle ne mérite pas d'être lue ; mais je renverrai à Juvénal, celui des écrivains latins qui a donné sur cet objet le plus de détails. On sait assez généralement que, sous le nom de *sportula* qui dans le sens propre veut dire « une petite corbeille, » les Romains entendaient certaines distributions de comestibles faites à des clients, et pour lesquelles d'abord chacun apportait cet ustensile domestique. On sait moins généralement que cette appellation passa aussi à des largesses faites en argent, dans quelques occasions solennelles ou publiques, par des hommes riches et honorés. C'était quelquefois une sorte de droit d'assistance pour les membres des collèges et des corporations, comme dans les circonstances auxquelles se rapportent nos monuments lyonnais. Des passages d'auteurs anciens que je pourrais recueillir sur ce point d'antiquité, je me contenterai d'un seul, qui sera suffisant, d'autant qu'il dit beaucoup en peu de mots. C'est un morceau d'une des lettres que Pline le jeune adressait à Trajan lorsqu'il gouvernait pour ce prince la province de Bithynie ; elle roule sur cette coutume, et a pour titre *De divisione sportularum*. *Qui virilem togam sumunt, dit-il à l'empereur, vel nuptias faciunt, vel ineunt magistratum, vel opus publicum dedicant, solent totam bulen atque etiam e plebe non exiguum numerum vocare, binosque denarios, vel singulos dare*, etc. (1).

De toutes les données que nous fournissent ces diverses inscriptions, il résulte que les marchands de vin étaient nombreux dans notre ville à l'époque romaine : il faut bien qu'il en soit ainsi, puis-

(1) *Epist.* X, 117.